



**MAIRIE
DE
SISTERON**

BP. 100 – 04203 SISTERON CEDEX
TELEPHONE : 04.92.61.00.37
TELECOPIE : 04.92.61.28.02

**Département des Alpes de Haute-Provence
COMMUNE DE SISTERON**

DMCL-2024-11-20

DECISION DU MAIRE

**ANIMATIONS 2025
« Fifi Rubato »
POUR LES CRECHES COLLECTIVES MUNICIPALES
CLAIR DE LUNE ET LES P'TITS VOLI**

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23-05-2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de signer une convention avec Fifi Rubato pour six animations prévues durant l'année 2025 dans les deux crèches collectives municipales « Clair de Lune » et « P'tits Voli ».

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer une convention avec Fifi Rubato pour 6 animations de deux heures chacune dont les dates sont à définir et dont le coût est de 80€ de l'heure soit 960€ pour la totalité de la prestation. Le coût de la prestation est à diviser également entre les deux structures soit 480€ chacune.

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : Ampliation en sera adressée à Madame la Trésorière, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence et « Fifi Rubato ».

Fait à Sisteron, le 08/01/2025

Le Maire,

D. SPAGNOU

Mis en ligne le 08/01/2025 à 11h19

REÇU EN PREFECTURE
le 08/01/2025

Application agréée E-legalite.com

99_RU-004-210402095-20250108-2024_11_20D